

Titre à finalité professionnelle APS

Agent de Prévention et de Sécurité (ex CQP APS)

Accès à la formation - Prérequis

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
- Savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer en langue française (Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues).
- Connaissances de base en informatique - Aptitude physique -
- Être en possession d'une autorisation préalable CNAPS valide ou d'une carte professionnelle à jour.

Objectif de la formation

Acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen titre APS pour exercer l'une des activités de sécurité privée, régies par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

UC1 : Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité privée.

UC2 : Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans des situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires.

UC3 : Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.

UC4 : Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

Contenu de la formation

SOCLE DE BASE : 41 heures

Unité de Compétence 1

- UV1 – Module secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail.
- UV2 – Module environnement juridique.
- UV3 – Module gestion des conflits.
- UV4 – Module stratégique (Consignes/remontée d'informations).

SPÉCIALITÉ APS : 134 heures

Complément avec le Socle de base : 16 heures

- Module environnement juridique de la sécurité privée -
- Module gestion des conflits - Module stratégique.

Unité de Compétence 2 : 77 heures

- UV 5 – Module Prévention des risques d'incendie.
- UV 8 – Module professionnel : Surveillance et gardiennage.
- UV10 – Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité.
- UV11 – Module Gestion des risques.
- UV14 – Module industriel spécifique : Risques professionnels, Risque industriel.

Unité de Compétence 3 : 21 heures

- UV 6 – Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier.
- UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages.
- UV12 – Module Évènementiel spécifique.

Unité de Compétence 4 : 20 heures

- UV 7 – Module Sensibilisation aux risques terroristes.
- UV13 – Module Gestion des situations conflictuelles dégradées.

Méthodes pédagogiques

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.
 Supports Power Point, vidéos, films, ordinateurs, tablettes.

Validation des acquis

Titre à finalité professionnelle délivré par l'ADEF (Association pour le développement de la formation professionnelle dans la branche sécurité privée) de niveau 3 (CAP).

RNCP n° 34054.

(Agrément délivré par la CPNEFP n° 06 06 09 20 03)

- Agent de Prévention et de Sécurité
15 unités de valeur :
 - Socle de base (4 UV)
 - Spécialité APS (09 UV)
 - Mise en situation pratique (2 UV)

Examen : Epreuves écrites (QCU*)
 Une épreuve pratique

*Questionnaire à Choix Unique de réponse

Effectif prévu : De 8 à 12

Durée de la formation : 175 heures
 (+ une journée d'examen)

Délai d'accès : Deux mois avant le début de la formation.

Horaires : Du lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.
 Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable Pédagogique :

Bruno JEAN-FAURE

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT - Marion SCOMPIGLI

Tarif sur demande.

Lieu de formation INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
 11, Av. du Docteur Robini 06200 NICE
 Tél. : 04 97 18 11 33 www.inseit.com
inseit.formation@wanadoo.fr

FILIERE PREVENTION SECURITE